



Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

« Les Pêcheurs du Val d'Allier »

Société fondée en 1893

Agréée par décret ministériel du 23 février 1942

Agrément n° W032000253

Numéro SIRET : 511 034 688 00024

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE OPEN EN AMERICAINE

REGLEMENTATION GENERALE :

1. Le montant de l'inscription est de 20 € par équipe. (café d'accueil offert)
2. Tout désistement sera impossible moins de 15 jours avant l'épreuve, aucun remboursement ne sera effectué.
3. La compétition sous tous ses aspects (organisation et sportif) sera réglementée par le présent document. Il devra être lu et approuvé par tous les concurrents.
4. Les participants doivent être en possession du permis de pêche de l'année en cours.

ORGANISATION :

1. Lieu de la compétition : Plan d'eau des Champins à Moulins (03).
2. Comité d'organisation : Il est constitué des membres du bureau de l'AAPPMA dirigé par son Président.
3. Déroulement :
 - rassemblement : 8h00
 - tirage des postes : 8h30
 - amorçage : 9h50
 - début de concours : 10h00
 - arrêt premier pêcheur : 12h00/13h00
 - arrêt deuxième pêcheur : 13h00/14h00
 - les deux pêcheurs : 14h00
 - fin du concours : 17h00

MODE DE PÊCHE :

1. Pêche libre
2. Une canne par pêcheur
3. Amorçages et Esches Libres
4. Deux bourriches obligatoires (une pour le poisson blanc et pour le poisson chat)
5. Seaux interdits

POINTS ET CLASSEMENTS :

1. Les compétiteurs se classent au poids total de leur prises.
2. Le vainqueur sera le compétiteur qui aura obtenu le poids le plus élevé.
3. Les exæquos seront traités suivant l'ordre des arrivées des fiches d'inscription.